le 16/04/2024

## Application agreed legalite com 21\_DR-02B-200033827-20240410-2224-PETION ET/OU MODIFICATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE POUR CERTAINS AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

-En application des dispositions combinées des décrets n°2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et n°2023-1006 du 31 octobre 2023, portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale-

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FIUMORBU CASTELLU

## Références juridiques :

- Code Général de la Fonction Publique ;
- Décret n°2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- $D\'{e}$ cret  $n^o$ 2023-1006 du 31 octobre 2023, portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;
- Foire aux questions de la DGAFP du 04 août 2023, relative à la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

## Pièce(s) administrative(s) jointe(s) au dossier examiné par le Comité Social Territorial :

- Une note administrative de presentation du dossier ;
- Un courrier de saisine de l'etablissement, en date du 08 fevrier 2024;
- UN PROJET DE DELIBERATION.

- ON PROJET DE DELIBERATION.							
DELIBERATION ET AVIS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL							
OBSERVATIONS:		VOTE(S):		AVIS:			
- NEANT		- unanimite		- FAVORAB	LE	×	
- cf. PV du CST		- Majorité 🔲		- Défavorable			
<b>⇔</b> dossier incomplet		Voix Pour :	- Partage égal des voix □				
⇒ dossier n'entrant pas dans				-	é avoir été doni du 10 mai 2021)	né - art 90 du décret )	
le champ de compétence du CST		Voix Contre :	- Néant (aucun avis d'émis) □				
⇔ dossier sans objet							
⇒ autre(s)		- Abstention(s) :					
DELIBERATION ET AVIS DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE							
OBSERVATIONS:	VOTE(S):		AVIS:				
- NEANT		- UNANIMITE		- FAVORABLE			
- cf. PV du CST		- Majorité 💢 χ		- Défavora	ble		
⇔ dossier incomplet		Voix Pour : 05		- Partage égal des voix □			
⇒ dossier n'entrant pas dans		*(une non padicipa	(avis réputé avoir été donné - art 90 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)				
le champ de compétence du CST		Voix Contre :		- Néant (aucun avis d'émis)			
⇒ dossier sans objet							
⇒ autre(s)		- Abstention(s):					
AVIS DES DEUX COLLEGES:							
Signature du Président du Comité Social Territorial	(Re	Signature du Secre présentant de l'administra	rritoriale)	Signature du Secrétaire Adjoint (Représentant du personnel)			
LECCIA JEAN-PIERRE	Dossier examiné en C.S. Séance du :						
CONSTRUCTION CONTRACTOR TERRAMORIAL EN DATE DU				8 FEV. 20			

Secrétariat du Comité Social